

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015/46

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 septembre 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre (pouvoir à Bernard MICHEL), PINATEL François, GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : BERARD Guy

VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AB 925

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée du courrier en date du 20 septembre 2015 par lequel Monsieur Nicolas PLAQUIN, domicilié à MIZOËN, propose d'acheter la parcelle communale cadastrée AB 925, située au village de MIZOËN, d'une superficie de 164 m², au prix de 130 € le mètre carré.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité :

ACCEPTTE de vendre à Monsieur Nicolas PLAQUIN la parcelle communale cadastrée AB 925 au prix de 130 € le mètre carré, soit la somme totale de 21 320 €.

PRECISE que :

La parcelle est vendue en l'état,

L'acquéreur devra s'acquitter du prix de vente à la signature de l'acte notarié,

DIT que l'acte authentique sera établi par l'Office notarial GENIN-BRUNET à BOURG D'OISANS (Isère),

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,



Le Maire,
Bernard MICHEL

